

Le chiffre du jour

2536 Au 31 décembre 2015, c'est le nombre d'habitants de Lonay, y compris 573 étrangers, selon le rapport de gestion de la Municipalité. Une petite fille, la 2500^e «Fourmi», a été fêtée en mars.

VUFFLENS-LE-CHÂTEAU

Le domaine de la Balle s'ouvrira au public dimanche

La famille Perey accueillera le public sur son entreprise viticole de Vufflens-le-Château, à l'occasion de portes ouvertes, ce dimanche 26 juin, à partir de 10h et toute la journée. Au programme: dégustation de crus divers, exposition et mise en vente de photographies au bénéfice de la petite Roxane et des enfants-papillons. Rens: 079 450 28 64. © COM/MR



« Je suis comme un vieux fusil, je ne pars pas du premier coup. »

PIERRE STAMPFLI SYNDIC SORTANT DE CHAVANNES-DE-BOGIS, BIENTÔT DE RETOUR AU CONSEIL COMMUNAL.

JEUDI 23 JUIN 2016 LA CÔTE

UN JOUR SUR LA CÔTE

Menace de mise sous tutelle

BASSINS La préfète Chantal Turin a tancé les autorités: la dette pourrait mener la commune à une mise sous tutelle.

DOMINIQUE SUTER
suter@lacote.ch

Facture sociale impayée, acomptes fiscaux dans la même lignée, la commune de Bassins doit plus de deux millions au canton. « Cette situation ne peut perdurer. L'accumulation des charges depuis plusieurs années pourrait amener le canton à décider d'une mise sous tutelle de votre commune », a scandé la préfète Chantal Turin lors du Conseil communal, mardi soir. « La Municipalité n'est pas seule concernée, le Conseil et les citoyens le sont tout autant ».

Pour la magistrate, la solution tient en deux mots: diminuer les charges et augmenter les revenus. Donc, pour l'année en cours, il faut oublier tous les investissements. « La commune doit présenter un plan de désendettement, avec budget prévisionnel et plan de paiement. Et tant que la situation ne sera pas améliorée, il n'y aura aucun investissement ».

«L'économie va mal»

De fait, les comptes 2015 bouclent sur un excédent de charges de 362 000 francs, soit 19,024 millions à l'actif et 19,387 millions au passif. Le compte de péréquation montre mieux que des explications pourquoi la commune manque de liquidités. Ainsi, en 2014, 292 000 fr. figuraient dans le compte de péréquation. Ce montant a été budgété à hauteur de 505 000 fr. pour 2015, alors qu'il a coûté réellement 604 000 fr. L'impôt sur les per-



Le dernier Conseil communal a été une descente aux enfers pour les autorités. ARCHIVES CÉDRIC SANDOZ

sonnes morales suit la même courbe: budgété 100 000 fr., il n'a rapporté « que » 42 000 fr. « Ne nous leurrons pas, prévenait la préfète, l'économie de notre pays ne va pas bien. Nombre de particuliers et d'entreprises vont mal ». Reflets de cette démonstration: l'impôt sur les personnes physiques était budgété à hauteur de 3,75 millions et a rapporté quelque 200 000 fr. de moins que prévu. Idem pour la facture sociale, la facture scolaire, le chauffage à distance... Rien que les amortissements de crédits d'étude ou de transformation de la salle de gymnastique, des nouvelles classes et du stand de tir totalisent quelque 100 000 fr. Globalement, les bâtiments communaux coûtent plus de 300 000 fr. à la commune et rapportent 70 000 fr.

en locations. La vente d'actions de Romande Energie a permis de limiter l'hémorragie et a rapporté 750 000 fr. environ. Mais cela ne suffit pas.

Taxes revues à la hausse

Parmi les autres points importants de l'ordre du jour, figuraient la révision des règlements de la déchetterie et de la gestion de l'eau. Sans surprise, les taxes de ces deux importants postes ont été revues à la hausse. La commission des finances proposait plusieurs amendements, tous refusés sauf ceux permettant d'alléger les charges des entreprises tant sur le traitement des déchets que sur la taxe sur l'eau. Quoi qu'il en soit, ces deux postes doivent être équilibrés, car il est interdit de faire des bénéfices. Les Bachenards ne

payeront donc que les coûts réels. Signalons également que depuis l'introduction de la taxe au poids, la rubrique déchetterie est déficitaire, ce qui est interdit. Mais, à décharge, la commune peinait à savoir quels en seraient les coûts. Les Bachenards sont dans la moyenne des communes quant aux coûts de leurs déchets et trient tellement bien leurs ordures ménagères que des taxes ont été introduites sur des déchets recyclables afin de palier un éventuel manque à gagner.

Quant au règlement sur la distribution d'eau, ses taxes de raccordements se basent désormais sur la valeur ECA des bâtiments. L'introduction de deux taxes, l'une pour la location des appareils de mesure, 30 fr. maximum, l'autre pour l'abonnement forfaitaire an-

nuel, fixé à 85 fr. maximum, ont été acceptées.

Ces règlements doivent encore être validés par le canton. ◊

AUBERGE LA COURONNE

L'état des finances communales a un impact direct sur la vie publique du village. Ainsi, alors que l'Auberge de la Couronne aurait du ouvrir ses portes, la commune a dû renoncer, pour le moment, faute de liquidités pour acheter la vaisselle et l'ameublement. Aucune banque n'a accepté de financer un nouvel emprunt. C'est donc au futur tenancier de trouver l'argent pour pouvoir aménager son outil de travail. Apparemment, plusieurs candidats sont en lice, et la Municipalité ne désespère pas d'arriver à ouvrir avant la fin de l'année. ◊

ESSERTINES/ROLLE Parc éolien face aux conseillers



« L'Etat a décidé de réintégrer le projet de parc éolien. L'exécutif en est très heureux. J'espère

que vous l'êtes aussi », s'est exclamé le municipal Alain Zwygart. Mardi, les autorités ont souhaité donner une brève information à ce sujet aux conseillers généraux. Le projet prévoit d'implanter au moins quatre éoliennes sur des parcelles communales. L'Etat a pris en compte les conclusions d'un expert indépendant qui affirmait que le projet essertinois n'avait pas d'impact négatif sur l'aéroport de Genève.

Par contre, le canton a imposé aux porteurs du projet d'effectuer une démarche participative avec tous les acteurs locaux, régionaux et associations concernés. La société EssaiVent – composée des Services industriels de Genève, de Vento ludens, le développeur, et de la commune, actionnaire minoritaire – a ainsi engagé le bureau equiterre qui a été chargé de la démarche participative. Elle débutera cet automne avec les premiers ateliers, tandis qu'un site internet sera créé afin d'informer au mieux le public. Josè Bassset, de Vento ludens, a fait part d'un « calendrier indicatif » 2017, dépôt d'un dossier auprès du canton pour examen préalable, 2018, demande de permis de construire, 2019, construction du parc, 2020, mise en service. En attendant, il reste à effectuer des études techniques, d'impact sur les chiroptères et à convaincre les sceptiques et les opposants qui sont déjà montés aux barricades. ◊ JOL

PUBLICITÉ

SIGNY
SOLDES
SAMEDI, VENTES FLASH
avec notre animateur
jusqu'à 50% de rabais!

1200 PLACES GRATUITES
FACILE D'ACCÈS ET SANS ATTENTE

VTI + LAPOSTOLAN BANCOMAT coop

Lu-Je: 9h - 19h • Ve: nocturne 9h - 21h • Sa: 9h - 19h • Hypermarché: tous les jours à 8h30

SIGNY CENTRE